



**CONTRAT DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN Bis
CONTRAT BIODIVERSITE**

**Contrat pour la mise en œuvre
du Plan Pluriannuel d'Actions de l'Ecozone du Forez
2009-2013**

OBJECTIF DU CONTRAT

Le présent contrat traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant le programme d'actions prévus sur l'Ecozone du Forez pour la période 2009 / 2013.

La contractualisation a pour finalité de protéger les biotopes alluviaux des bords de Loire dans la Plaine du Forez et de restaurer leurs fonctions naturelles, d'accroître l'attractivité de l'Ecozone pour la faune et la flore, de comprendre le fonctionnement des milieux alluviaux et d'accueillir le public afin de réaliser des actions d'éducation à l'environnement.

Le présent document correspond aux différents outils d'intervention des partenaires financiers pour l'application de leurs politiques de préservation des milieux naturels :

- contrat de restauration-entretien de zones humides bis, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- contrat biodiversité en Rhône-Alpes, du Conseil régional Rhône-Alpes, défini par la délibération n°06.08.539 du 20 juillet 2006 du Conseil régional adoptant les critères d'intervention de la Région en faveur du patrimoine naturel et des Réserves Naturelles Régionales,

Le contrat précise :

- les objectifs poursuivis, notamment au regard des directives européennes à respecter (directive-cadre sur l'Eau, directive Habitats Faune Flore)
- la démarche adoptée
- la nature des actions ou travaux programmés
- les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels des actions
- le plan de financement prévu et les engagements des signataires.

L'engagement de chacun des acteurs locaux concernés fait l'objet, le cas échéant, de conventions spécifiques entre le maître d'ouvrage et les partenaires financiers.

Le présent contrat concerne un territoire de 760 ha, correspondant à une enveloppe constituant un espace cohérent de veille écologique et de suivi scientifique (**zone d'observation**). Ce territoire inclut une **zone d'intervention** de 506 ha composée du Domaine Public Fluvial, de propriétés privées de la FRAPNA et du Domaine public fluvial non amodié, sur lequel la FRAPNA dispose de la légitimité pour mener à bien des actions de suivi, de restauration et de gestion des milieux naturels.

Le territoire concerné s'étend de part et d'autre du Fleuve Loire depuis l'amont de Montrond-les-Bains jusqu'au Bec du Lignon sur la commune de Feurs. Les communes concernées sont : Chalain-Le-Comtal, Chambéon, Feurs, Magneux-Haute-Rives, Marclopt et Saint-Laurent-La-Conche.

Le programme participe pleinement aux objectifs européens de maintien du bon état écologique des eaux des secteurs de tête de bassin à l'horizon 2015, et de constitution d'un réseau européen de sites à forte biodiversité.

L'écozone du Forez est implantée sur la masse d'eau RGR 0004a « La Loire depuis la confluence avec le Furan jusqu'au complexe de Villerest ».

Les études et concertations menées dans le cadre de l'état des lieux lié à la mise en œuvre de la DCE, ont montré que l'activité humaine (extraction de granulats, barrage de Grangent...) avait fortement altéré l'hydrologie et la morphologie de cette masse d'eau, justifiant son classement en Masse d'Eau Fortement Modifiée. Compte tenu de l'ampleur des dégradations constatées et des difficultés techniques et financières à mettre en œuvre des actions correctrices, l'objectif environnemental fixé dans le futur SDAGE est le **Bon Potentiel en 2021**.

Il est à noter que dans le programme de mesures la « restauration, renaturation et remise en état des anciens sites d'extraction » est citée comme l'une des actions à développer pour atteindre cet objectif environnemental.

Les enjeux liés à la biodiversité : les statuts d'inventaires et de protection des espaces

Le site de l'Ecozone du Forez est intégré à plusieurs dispositifs d'inventaire et de protection d'espaces naturels :

➔ **Natura 2000** : l'Ecozone du Forez est concernée par les deux volets de Natura 2000

- Au titre de la directive « Habitats », la zone d'étude appartient au site Natura 2000 **FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » (SIC)** d'une superficie de 2 200 ha
- Au titre de la directive « Oiseaux », le site est concerné par deux Zones de Protection Spéciale :
 - **ZPS FR8212002**, l'« **Ecozone du Forez** », inscrite en 2004. Cette ZPS s'étend entre la Boucle de Marclopt et le Bec du Lignon.
 - site **FR8212024 « Plaine du Forez » (ZPS)** mise en place en avril 2006 sur une superficie de 32 800 ha. Ce site concerne principalement la partie non alluviale du Forez (étangs) mais se superpose ponctuellement avec les limites de l'Ecozone.

Les documents d'objectifs (docobs) de ces trois sites sont en cours de rédaction (actuellement en phase de diagnostic). La FRAPNA a été désignée comme opérateur du docob de la ZPS de l'Ecozone.

➔ **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)**

Deux ZNIEFF de deuxième génération recoupent le site. L'Ecozone est entièrement incluse dans la **ZNIEFF de type I "Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny"** (n° régional 42090026) d'une superficie d'environ 1 800 ha. Cette zone comprend les cours d'eau rapides et les plans d'eau annexes présentant des intérêts écologiques, botaniques et faunistiques. La **ZNIEFF de type II « Plaine du Forez »** (n° régional 4209) d'une superficie de 63 000 ha englobe également la zone d'étude ; il s'agit d'un "grand ensemble naturel riche et peu modifié offrant des potentialités biologiques remarquables". Cette ZNIEFF comprend les étangs du Forez et une grande section de la Loire entre Grangent et Balbigny.

➔ **Zone d'Importance pour la Conservation pour les oiseaux (ZICO)**

L'Ecozone est entièrement inscrite dans la **ZICO n° RA. 09 « Plaine du Forez »**. Le site a été inventorié

comme zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO RA 09) pour la nidification d'espèces remarquables, mais aussi comme site d'hivernage et halte migratoire, notamment pour les oiseaux d'eau.

➤ **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

L'Ecozone est constituée de deux sites labellisés **Espaces Naturels Sensibles**, répertoriés sous le n°11 pour le site de Fonds Fenouillet et sous le n°10 pour les autres secteurs de l'Ecozone.

➤ **Réserves de pêche et de chasse**

L'Ecozone inclut la **Réserve Nationale de Pêche** de Villeneuve, depuis la pointe amont du bras gauche de la Loire jusqu'à la digue aval (soit 750 m de cours). Cette réserve a été établie en accord avec les collectivités locales et les fédérations compétentes principalement pour le frai du Brochet. Enfin, une **Réserve Départementale de Chasse** (tout gibier) s'étend depuis le gué des Vorzes jusqu'au bec de Loise.

Les politiques publiques de l'eau et de l'environnement

➤ **Le Plan Loire Grandeur Nature**

Le Plan Loire grandeur nature vise à mettre en œuvre une gestion intégrée de la Loire « afin de concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique » dans une perspective de développement durable.

Le succès de ce plan a permis sa poursuite pour la période 2007-2013, déclinée sous la forme d'un programme Interrégional Loire grandeur nature dont l'objectif est de permettre une gestion intégrée du bassin versant.

Au sein de cette vaste démarche, le programme Loire Nature, piloté par Espaces Naturels de France et le WWF, a pour rôle de faciliter la mise en œuvre des actions en faveur de la protection des milieux naturels. L'Ecozone s'inscrit dans les objectifs du **Plan Loire Grandeur Nature** et du programme **Loire Nature**.

➤ **SDAGE Loire-Bretagne**

Le comité de bassin Loire-Bretagne a entrepris la révision du SDAGE de 1996 pour aboutir à un nouveau projet de SDAGE couvrant la période 2010-2015. Il sera adopté par le comité de bassin fin 2009. Les actions du programme de mesures relèvent de cinq grandes catégories : les pollutions des collectivités et industriels, les pollutions d'origine agricole, la morphologie, l'hydrologie et les zones humides. L'objectif est d'atteindre un bon état écologique de l'eau dès 2015 (mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau de l'union européenne).

➤ **SAGE Loire Forezienne**

Le SAGE Loire Forézienne est en cours d'élaboration par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Le périmètre du SAGE, délimité en 2006, s'étend de Bas-en-Basset (43) jusqu'à la confluence du Trambouzan à Perreux (Roanne) couvrant 3 996 km². Le SAGE Loire vise à conforter les actions sectorielles et à mettre en place une procédure de planification territoriale. Il assure un rôle de coordination et une approche globale dans la gestion de la Loire.

➤ **Plan de gestion des Espaces Naturels Sensibles près de Feurs en Forez**

Trois sites de l'Ecozone : Fonds Fenouillet, Bec du Lignon et Gourd de Randan font l'objet d'un plan de gestion dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles de la Loire. Ce plan de gestion débuté en 2004 s'achève en 2008. Il est actuellement en cours de renouvellement, à la demande de la communauté de communes de Feurs en Forez.

CONTENU DU PROGRAMME D' ACTIONS

Les actions définies dans le Plan Pluriannuel d'Actions répondent à des objectifs généraux et secondaires validés par le comité de gestion réunissant l'ensemble des partenaires techniques et financiers de l'Ecozone. Ce plan pluriannuel d'actions fait l'objet d'un document détaillé réalisé par le bureau d'études « Ecosphère ». Les objectifs sont synthétisés en **annexe 2** du présent contrat et s'organisent autour des trois orientations suivantes :

- Gérer et restaurer le système fluvial et l'alimentation en eau des milieux naturels,
- Conserver et restaurer la biodiversité,
- Développer et encadrer la vocation d'accueil du public du site

Les actions s'inscrivent dans la continuité des opérations réalisées lors des précédents plans de gestion et s'appuient sur une évaluation de l'efficacité de leur mise en œuvre. **Les actions engagées dans le cadre du présent contrat devront être conformes aux fiches descriptives du plan pluriannuel d'actions réalisé par Ecosphère.**

Les actions sont classées en cinq familles et présentée en **annexe 2** :

- EA : Gestion de l'eau
- EM : Gestion des milieux naturels
- FA : Accueil du public, gestion de la fréquentation
- FG : Gestion générale (pilotage du projet, entretien et amélioration du bâti et des sites aménagés)
- ES : Etudes et suivis

Le programme d'actions à réaliser couvre la période 2009 à 2013, soit une durée de 5 ans.

La réalisation des actions est opérée sur un milieu vivant accueillant espèces végétales et animales dont il est tenu compte en termes d'habitats et de cycles de reproduction. Les périodes de travaux et les modes opératoires doivent intégrer ces contraintes. Le choix se porte sur des méthodes douces d'intervention et sur la mise en oeuvre d'actions réversibles, sauf cas particulier justifié.

Après avoir mis à jour le descriptif du site et fait le bilan des actions mises en œuvre, il s'avère opportun de redéfinir les objectifs du projet de l'Ecozone du Forez.

Le plan d'actions précédent était doté d'une centaine d'objectifs à moyen terme.

Les objectifs à long terme, pour leur part, étaient peu nombreux :

- Protéger les biotopes alluviaux et/ou restaurer leur fonction naturelle
- Accroître la diversité écologique et l'attractivité du site pour la flore et la faune
- Comprendre le fonctionnement écologique en poursuivant les études et les suivis scientifiques

Ces objectifs étaient pertinents, mais ils méritaient d'être redéfinis pour faciliter la compréhension du PPA, et tenir compte des évolutions récentes du site.

En matière de préservation des milieux naturels, il s'agit surtout de restructurer et de redéfinir les objectifs des plans précédents. En revanche, le projet d'accueil du public a demandé une discussion plus complète, qui a donné lieu à une réunion d'échanges spécifiques à l'automne 2008.

Les objectifs écologiques

L'objectif écologique du projet de l'Ecozone du Forez est de préserver durablement la biodiversité, d'exprimer les potentialités biologiques du site par la restauration des milieux dégradés. Il ne s'agit pas de conserver les milieux de façon statique, mais de protéger, voire de restaurer, le fonctionnement des écosystèmes : dynamique fluviale, successions écologiques, connexions écologiques...

Cette orientation générale peut être déclinée en objectifs généraux à long terme et en objectifs opérationnels :

Gérer et restaurer le système fluvial et l'alimentation en eau des milieux naturels

- Participer à la gestion globale de l'hydrosystème

Le projet initial de l'Ecozone était de rendre à la Loire son espace de liberté. Cet objectif est toujours valide, mais il se heurte à la réalité d'un fleuve dégradé et contraint (enrochements, incision...) et aux limites des capacités de la FRAPNA (limites géographiques, légitimité, moyens financiers...).

Le PPA ne peut porter seul un tel objectif ; il doit participer à la gestion globale de l'hydrosystème en faisant de l'Ecozone un site pilote en matière de suivi et de restauration du fleuve : études, suivis, concertation, expérimentation...

- Améliorer le fonctionnement hydraulique local

De façon plus ponctuelle, il s'avère intéressant de mener des actions ciblées visant à améliorer le fonctionnement hydraulique local : alimentation eau des annexes fluviales, régulation des niveaux...

Conserver et restaurer la biodiversité

Le principe de base de l'Ecozone repose sur le respect des dynamiques naturelles : il ne s'agit pas de « jardiner » la nature, mais de laisser fonctionner librement les écosystèmes. De nombreuses surfaces ne doivent donc faire l'objet d'aucune gestion.

Toutefois, dans la mesure où la dynamique fluviale n'est plus en mesure d'assurer seule le maintien de la biodiversité du site, il est nécessaire de mettre en œuvre un certain nombre d'actions de gestion. De plus, la vocation d'accueil du public de l'Ecopôle conduit à entretenir les milieux de façon plus soutenue, pour offrir aux visiteurs des conditions d'observation optimales.

- Conserver des milieux naturels "jeunes"

Les habitats jeunes présentent une grande richesse écologique, mais ils peuvent être menacés par la dynamique des milieux, en l'absence de mécanisme naturel de régénération. Il s'avère donc souhaitable de mener ponctuellement des actions de rajeunissement de certains milieux : falaises de sables, mares, prairies...

- Gestion écologique des boisements

Les boisements ne demandent généralement aucune gestion, mais quelques actions peuvent être souhaitables pour restaurer certaines parcelles, en particulier par le contrôle des plantes exotiques envahissantes.

- Gestion écologique des zones humides

Certains plans d'eau sont très peu colonisés par la végétation aquatique ; une intervention volontariste peut se justifier très localement pour favoriser cet habitat.

- Restauration des milieux dégradés

Les anciennes gravières ne peuvent évoluer vers des habitats intéressants si certaines conditions initiales ne sont pas respectées (profils des berges...). Il est donc nécessaire de poursuivre l'action entreprise par la FRAPNA en matière de restauration de tels secteurs.

- Gestion des espèces

L'immense majorité des espèces animales ou végétales ne demandent aucune gestion. Des interventions ponctuelles peuvent être justifiées pour contrôler des espèces posant des problèmes écologiques (espèces exotiques envahissantes) ou sociales (sanglier), ou au contraire pour favoriser des espèces sauvages attractives pour les visiteurs de l'Ecopôle.

- Contrôler les excès de la fréquentation

L'ouverture au public est l'un des piliers du projet de l'Ecopôle, mais certaines pratiques peuvent porter atteinte à la biodiversité ; elles doivent donc être contrôlées.

- Améliorer les connexions écologiques dans le site et avec son environnement

L'Ecozone est relativement isolé dans un environnement agricole. Il est souhaitable d'améliorer cette situation en restaurant les continuités de milieux naturels dans le site et au-delà.

Les objectifs en terme d'accueil du public

L'établissement du plan d'actions de l'Ecozone en matière d'accueil du public suppose que soient bien définis les objectifs assignés à cet espace. Ces objectifs doivent découler de l'état des lieux du site, mais aussi et surtout des choix de la FRAPNA et de ses partenaires : quel public ? quelle ambition ? quelles activités ? etc. Ce chapitre présente les éléments fournis à la discussion du comité de gestion du site du 17 septembre 2008, et les orientations qui en ont résultées.

La vocation des espaces à l'échelle de l'Ecozone

Le projet de l'Ecozone porte sur la préservation, la restauration et la gestion d'un tronçon de plaine alluviale, avec comme objectifs le maintien du patrimoine naturel (biodiversité, système fluvial) et la présentation de ce patrimoine au public.

L'Ecozone est divisé en différentes unités diversifiées sur les plans écologiques ou sociaux. Dans ces conditions, il est possible de proposer des vocations principales pour chacune de ces unités.

- Zones naturelles sanctuaires (la fréquentation n'est pas interdite, mais dissuadée)

- Ile du Moriaud
- La Caille
- On peut aujourd'hui placer dans cette catégorie le secteur du Garollet (propriété privée, destinée entre autres à la chasse)

- Zones d'accueil peu organisées du public (des activités peu organisées peuvent être acceptées si elles ne perturbent pas trop les milieux)

- Marclopt
- Gourd Nantais (site partiellement privé)

- Zones d'accueil organisées du public (loisirs ou découverte de la nature) :

- Ecopôle (vocation touristique et pédagogique majeure)
- Espaces périurbains de Feurs (communaux ou privés)

Le site de **la Petite Motte** est un plan d'eau assez peu intéressant écologiquement, longé par le sentier Feurs-Ecopôle. Des contacts seront pris avec les associations de pêche pour donner à ce site une vocation écologique et piscicole (aménagement de frayères...), sans ouverture à la pêche pour éviter une dégradation

du milieu naturel.

Sur l'ensemble du site, la FRAPNA est prête à collaborer avec les collectivités qui souhaitent développer des **circuits de randonnée** passant par l'Ecozone (Feurs-Montrond, mais aussi tout autre itinéraire) : choix d'itinéraires peu perturbant écologiquement, mise en cohérence de la signalétique...

Quel projet pour l'Ecozone ?

Lors du précédent plan d'actions (2003-2008), le comité de gestion avait retenu le scénario suivant :
« L'Ecopôle affiche une vocation éco-touristique, de pôle de découverte et de sensibilisation à la nature »

Cette orientation reste valide mais doit être enrichie pour initier une nouvelle dynamique et accroître la part de l'autofinancement du site.

Le projet d'accueil du public devra répondre aux 3 objectifs ci-dessous :

- **Sensibiliser et former un large public sur le thème de la nature**
- **Garantir la pérennité économique du projet**, par l'autofinancement et par les contributions publiques et privées ;
- **Faire en sorte que l'ouverture du site au public ne se fasse pas aux dépens de la biodiversité.**

Le plan pluriannuel d'actions pose les jalons d'une stratégie d'accueil du public plus élaboré : de la valorisation des équipements existants (location de surfaces, séminaires, amélioration des services offerts dans la Nef,...), en passant par l'enrichissement de l'ensemble du site (observatoires, sentiers nouveaux, équipements dispersés, présence plus importante d'animateurs...) jusqu'aux premières réflexions pour des investissements importants, permettant de développer des activités payantes (nouveau bâtiment, équipements ludiques originaux en extérieurs,...).

Les objectifs transversaux

Au-delà d'actions techniques en matière écologique ou pédagogique, le succès du projet de l'Ecozone passe par la mise en œuvre d'une organisation performante en matière de conduite de projet et de gestion du site. Plusieurs objectifs peuvent être identifiés dans ce domaine.

Mieux insérer l'Ecozone dans son environnement

Il est souhaitable que l'Ecozone poursuive son intégration dans le tissu socio-économique local, ce qui renforcera sa légitimité et l'efficacité de son action.

- Améliorer les possibilités de découverte de la plaine

La constitution d'un réseau de sentiers dans la plaine dans et autour de l'Ecozone contribuera à ancrer ce site dans son environnement.

- Aménager certains sites pour des vocations multiples

Certains sites peuvent faire l'objet de projets partagés, ce qui améliorera les relations entre acteurs locaux et enrichira le projet d'ensemble.

- Favoriser les échanges entre acteurs

De façon générale, les échanges entre la FRAPNA et les acteurs locaux, y-compris les riverains, doivent être favorisés.

Assurer le pilotage global du projet

Les instances de concertation (comité de site...) sont indispensables à la mise en œuvre du projet.

Entretien le site

Le site est doté de nombreux équipements dont l'entretien est indispensable : bâtiments, sentiers, observatoires...

Disposer des moyens de mise en œuvre du PPA

- Coordonner le projet

La mise en œuvre nécessite un travail important de coordination technique, humaine et financière.

- Renforcer la légitimité de la FRAPNA

Il est souhaitable de renforcer les conventions de la FRAPNA avec ses partenaires et de développer son assise foncière.

- Donner à la FRAPNA les moyens de mener sa mission

Le projet représente des coûts de fonctionnement normaux (moyens matériels, charges, frais...), qui doivent trouver les financements correspondants.

- Réorganiser le site en fonction des objectifs retenus

Le quatrième scénario en matière d'accueil du public pourrait se traduire par une réorganisation globale des bâtiments de l'Ecopôle.

Mettre en place une démarche de développement durable

Il est souhaitable de faire du développement durable un véritable objectif du PPA, en concevant et en mettant en œuvre une politique globale dans ce domaine (énergie, déchets, matériaux...).

Connaître, suivre et évaluer le site et le PPA

La réussite du projet passe par une action structurée de recueil et de traitement des données, de suivi et d'évaluation, permettant de réorienter les actions, si nécessaire.

- Organiser le recueil et la valorisation des données

Des nombreuses données existent aujourd'hui sur le site ; leur structuration et leur exploitation doivent être renforcées pour améliorer les actions mises en œuvre.

- Améliorer les connaissances sur le site

Il est souhaitable de poursuivre l'inventaire écologique de l'Ecozone, mais aussi et surtout de mener des études sur des domaines moins connus et très importants en termes opérationnels : eau, tourisme...

- Suivre l'état général du site

Un ensemble de suivis scientifiques doivent être conduits pour connaître l'évolution des écosystèmes et de sa fréquentation.

- Etudier les dimensions paysagères et touristiques du site

Pour préciser le projet d'accueil du public, il est souhaitable de mieux comprendre le paysage du site et de mener une réflexion globale sur la dimension touristique de l'Ecopôle (place dans l'offre régionale, publics,

analyse économique...).

- Evaluer et organiser les actions

Le PPA doit pouvoir être évalué à son achèvement, ce qui permettra de renouveler ce plan sur de bonnes bases.

Les objectifs et actions 2009-2013

Il est possible de récapituler les objectifs généraux et secondaires du plan, et leur correspondance avec les actions qui devront être mises en œuvre.

Objectif général	Objectif secondaire	Action	Code
Gérer et restaurer le système fluvial et l'alimentation en eau des milieux	- Améliorer le fonctionnement hydraulique local - Participer à la gestion globale de l'hydrosystème	Restauration des connexions entre la Loire et ses annexes	EA 1
		Entretien des connexions entre la Loire et ses annexes	EA 2
		Gestion des digues	EA 3
		Intégration de l'Ecozone dans les politiques de gestion globale de la Loire	EA 4
		Régulation des niveaux d'eau	EA 5
		Restauration expérimentale du lit du fleuve	EA 6
		<i>Etude globale de l'hydrosystème (dont qualité)</i>	ES
Conserver et restaurer la biodiversité	Conserver des milieux naturels "jeunes"	Création et entretien de falaises de sable	EM 1
		Création et entretien de mares	EM 2
		Gestion écologique des prairies	EM 3
		Gestion écologique des îlots, des digues et des grèves	EM 4
	Gestion écologique des boisements	<i>Plan de gestion du milieu forestier</i>	ES
		Gestion écologique des boisements	EM 5
	Gestion écologique des zones humides	Gestion écologiques des formations d'hélophytes et d'hydrophytes	EM 6
	Restauration des milieux dégradés	Restauration de gravières	EM 7
	Gestion des espèces	Contrôle des espèces invasives	EM 8
		Aide à l'installation et au maintien d'animaux sauvages	EM 9
		Contrôle des sangliers	EM 10
	Contrôler les excès de la fréquentation	Contrôle des accès motorisés et activités à problème	EM 11
Améliorer les connexions écologiques dans le site et avec son environnement	Amélioration des connexions écologiques	EM 12	
Faire du site un lieu important de découverte de la nature	Permettre la découverte du site par le grand public	Accueil du public dans la Nef	FA 1
		Amélioration de l'accueil des handicapés	FA 2

		moteurs	
		Signalétique	FA 3
		Maraudage	FA 4
		Visites guidées	FA 5
	Enrichir la visite de l'Ecopole	Mise en place de petits aménagements pour la faune sur le sentier	FA 6
		Jardin de l'Ecopôle	FA 7
		Nouveaux sentiers et observatoires	FA 8
	Accueillir les groupes	Animations pédagogiques	FA 9
		Accueil de groupes	FA 10
	Améliorer la notoriété du site et son autofinancement	Communication	FA 11
		Boutique	FA 12
	Garantir la sécurité des publics	Plan sécurité	FA 13
Mieux insérer l'Ecozone dans son environnement	Améliorer les possibilités de découverte de la plaine	Sentiers de découvertes de la plaine du Forez	FA 14
	Aménager certains sites pour des vocations multiples	Valorisation du plan d'eau de la Petite Motte	FA 15
	Favoriser les échanges entre acteurs	Actions concertées pour la protection du site	FA 16
		Manifestations festives et pédagogiques	FA 17
		Chantiers collectifs	FA 18
		<i>Comité de gestion</i>	<i>FG</i>
	<i>Contrôler des espèces gênantes pour certains usagers</i>	<i>Suivi et contrôle des sangliers et cormorans</i>	
Assurer le pilotage global du projet		Comité de gestion	FG 1
Entretenir le site	Entretenir le site et les équipements	Maintenance des équipements intérieurs	FG 2
		Valorisation des bâtiments	FG 3
		Gestion des équipements extérieurs et des sentiers	FG 4
		Surveillance de l'Ecozone	FG 5
		Nettoyage du site	FG 6
Disposer des moyens de mise en œuvre du PPA	Coordonner le projet	Suivi administratif global, organisation du travail	FG 7
		Suivi des projets concernant l'Ecozone	FG 8
		Animation et communication autour de Natura 2000	FG 9
	Renforcer la légitimité de la FRAPNA	Conventions de suivi et de gestion	FG 10
		Veille et intervention foncières	FG 11
	Donner à la FRAPNA les moyens de mener sa mission	Moyens scientifiques et techniques	FG 12
		Formation du personnel, échanges techniques	FG 13
	Réorganier le site en fonction des objectifs retenus	Nouveau bâtiment multi-usages	FG 14
Mettre en place une démarche de développement durable	Mettre en place une démarche de développement durable	Mise en place d'une démarche développement durable	FG 15
		Mise en place d'équipements d'énergie renouvelable	FG 16

Remettre le site en état après les crues		Remise en état post-crue	FG 17
Connaître, suivre et évaluer le site et le PPA	Organiser le recueil et la valorisation des données	SIG et bases de données	ES 1
		Valorisation des données disponibles	ES 2
		Développement du partenariat scientifique	ES 3
	Améliorer les connaissances sur le site	Inventaires naturalistes complémentaires	ES 4
		Etude globale de l'hydrosystème	ES 5
		Etude de faisabilité pour la réintroduction d'espèces	ES 6
	Suivre l'état général du site	Suivis des unités écologiques et de la flore	ES 7
		Suivis faunistiques	ES 8
		Suivi du Grand cormoran	ES 9
		Suivis hydrauliques	ES 10
		Suivi de la fréquentation	ES 11
	Etudier les dimensions paysagères et touristiques du site	Etude paysagère de l'Ecopôle	ES 12
		Etude touristique	ES 13
	Evaluer et organiser les actions	Rapports d'activité	ES 14
		Renouvellement du PPA	ES 15

Italique : études notées en lien avec les thèmes correspondants